Dossier de demande de subvention 2024

LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Action culturelle pour la promotion de la lecture

PROJET LIRE EN FÊTE... PARTOUT EN MOSELLE !
LISEZ... BOUGEZ !

Date limite de remise du dossier : 23 décembre 2023

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
Département de la Moselle - Développement culturel et artistique
Lecture publique et bibliothèques - Service des publics et de la formation
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le demandeur
(commune, établissement public de coopération intercommunale ou association)

Nom : .....

Structure juridique (cocher) : ◯ Commune ◯ EPCI ◯ Association

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

N° SIRET (**obligatoire**) : .....

Bibliothèque : .....

Nom du responsable de la bibliothèque : .....

Tél. : ..... Email : .....

2. Présentation du projet

2.1. Titre général de la manifestation (différent de *Lire en fête... partout en Moselle !* et de *Lisez... bougez !*) :

2.2. Description du projet (contenu, type d'actions mises en œuvre…)
(Possibilité de répondre sur papier libre)

2.3. Objectifs recherchés du projet, effets attendus

2.4. Publics visés

Le projet intègre-t-il des actions spécifiques à destination des publics prioritaires du Département ? Si oui, lesquels ? Compléter par une brève description de l'action et ne pas inscrire les actions destinées au tout public ni au public familial :

Public	Description de l'action	Partenaire encadrant le public <u>hors intervenants</u> (nom, commune)
☐ Petite enfance (- 6 ans)		
☐ Enfance en difficulté		
☐ Adolescents		
☐ Séniors		
☐ Personnes en situation de handicap		
☐ Personnes bénéficiaires de minima sociaux		

2.5. Coopération

S'agit-il d'un projet en coopération avec d'autres bibliothèques ? ☐ **OUI** ☐ **NON**
Si oui, préciser le nom du projet ainsi que celui des autres bibliothèques impliquées :

2.6. Intervenants extérieurs (si plusieurs intervenants sont mobilisés, joindre une liste sur papier libre)

Nom et coordonnées des intervenants dans le cadre du projet (compagnie, auteur, conteur, etc.) :

NOM, Prénom : .....

Adresse / CP / VILLE : .....

Email : .....

Tél. : .....

3. Dépôt des dossiers

Pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets, vous pouvez vous adresser au référent action culturelle de votre service territorial :

- Pour les bibliothèques du territoire de Metz Orne
  Service territorial de Metz Orne - Tél : 03 87 35 02 41

- Pour les bibliothèques du territoire de Thionville
  Service territorial de Thionville - Tél : 03 87 21 56 29

- Pour les bibliothèques de la Communauté de communes du pays de Bitche
  Service territorial de Bitche - Tél : 03 87 06 62 42

- Pour les bibliothèques du territoire de Sarrebourg Château-Salins
  Service territorial de Sarrebourg Château-Salins - Tél : 03 87 86 75 36

- Pour les bibliothèques du territoire de Forbach Saint-Avold
  Service territorial de Forbach Saint-Avold - Tél : 03 87 94 12 95

- Pour les bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences
  Pôle associé du réseau de lecture publique de Sarreguemines - Tél : 03 87 28 60 75

4. Pièces à fournir

Le dossier de subvention, dûment complété, devra être accompagné des documents suivants :

- Lettre officielle de demande de subvention adressée au Président du Département de la Moselle (signée par le maire de la commune, le président de l'EPCI ou le président de l'association), attestant de l'inscription budgétaire de l'animation sur les lignes budgétaires de la collectivité ou de l'association ;
- RIB ;
- Bilan budgétaire (selon le modèle fourni dans le dossier) et qualitatif de la précédente opération subventionnée ;
- Budget prévisionnel équilibré faisant apparaître impérativement la participation de la commune ou de l'EPCI, selon le modèle joint ;
- Devis de chacune des prestations et interventions pour toutes les dépenses subventionnables (achat de fournitures et location d'exposition pour les communes de moins de 10 000 habitants ; frais d'impression des flyers ; interventions), hors société de perception des droits d'auteur ;
- Présentation des artistes et/ou des intervenants (dossier de presse, plaquette,…) ;
- Contrat d'engagement républicain complété et signé (**pour les associations uniquement**).

Le demandeur est autorisé à fournir toute autre pièce relative au projet et qui permettrait d'en préciser le contenu.

Pour toutes les opérations réalisées avec une subvention départementale, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dans l'ensemble de la communication relative aux événements soutenus, le soutien du Département.

Fait à ..... , le .....

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant

BUDGET PRÉVISIONNEL

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
DÉPENSES NON SUBVENTIONNABLES		**Participation de la commune, de l'Intercommunalité, de l'association**	
Achats Achat de fournitures, consommables (petit matériel, décoration…) *pour les communes de 10 000 habitants ou plus ou au-delà de 100 € de dépenses pour les communes de moins de 10 000 habitants* Achats de produits de consommation (boissons, nourriture) Autres fournitures (préciser) :	**0,00 €**	**Subventions sollicitées** État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) :	**0,00 €**
Services extérieurs Locations Assurance	**0,00 €**	-	
Sous-total des dépenses non subventionnables	**0,00 €**	-	
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES			
ACHATS			
Achat de fournitures consommables *(communes de moins de 10 000 habitants ; 100 € de dépenses maximum)*		Région(s): -	**0,00 €**
Services extérieurs		-	
Location d'exposition *(communes de moins de 10 000 habitants ; 200 € de dépenses maximum)* Impression des documents et flyers		Départements : - Moselle	**0,00 €**
ACTIONS PUBLICS PRIORITAIRES			
Action 1		-	
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)		Commune(s), intercommunalité(s) : -	**0,00 €**
Action 2		-	
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)		Europe :	**0,00 €**
Sous-total actions publics spécifiques	**0,00 €**	**Total subventions sollicitées**	**0,00 €**

ACTIONS TOUT PUBLIC			
Action 1			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Action 2			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Sous-total actions tout public	**0,00 €**		
ACTIONS PUBLIC SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE			
Action 1			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Action 2			
Intervenant : rémunération ou honoraires			
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)			
Droits d'auteur (SACD, SACEM)			
Sous-total actions public scolaire	**0,00 €**		
Sous-total des dépenses subventionnables	**0,00 €**		
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	**0,00 €**	**TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS**	**0,00 €**

Bilan financier à envoyer à l'issue des actions subventionnées

	Montant prévisionnel	Montant réalisé
DÉPENSES NON SUBVENTIONNABLES		
Achats	**0,00 €**	**0,00 €**
Achat de fournitures, consommables (petit matériel, décoration, livres…) *pour les communes de 10 000 habitants ou plus ou pour les communes de moins de 10 000 habitants au-delà de 100 € de dépenses*		
Achats de produits de consommation (boissons, nourriture)		
Autres fournitures (préciser) :		
Services extérieurs	**0,00 €**	**0,00 €**
Locations		
Assurance		
Sous-total des dépenses non subventionnables	**0,00 €**	**0,00 €**
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		
ACHATS		
Achat de fournitures consommables *(communes de moins de 10 000 habitants ; 100 € de dépenses maximum)*		
FRAIS DE COMMUNICATION		
Conception des documents et flyers		
Impression des documents et flyers		
ACTIONS PUBLICS PRIORITAIRES		
Action 1		
Intervenant : rémunération ou honoraires		
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)		
Droits d'auteur (SACD, SACEM)		
Action 2		
Intervenant : rémunération ou honoraires		
Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport)		
Droits d'auteur (SACD, SACEM)		
Sous-total actions publics spécifiques	**0,00 €**	**0,00 €**

PRODUITS	Montant prévisionnel	Montant réalisé
Participation de la commune, de l'Intercommunalité, de l'association		
Subventions		
État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) :	**0,00 €**	**0,00 €**
-		
-		
Région(s) :	**0,00 €**	**0,00 €**
-		
-		
Départements :	**0,00 €**	**0,00 €**
- Moselle		
-		
Commune(s), Intercommunalité(s)	**0,00 €**	**0,00 €**
-		
-		
Europe :	**0,00 €**	**0,00 €**
Total subventions	**0,00 €**	**0,00 €**

Développement culturel et artistique · Lecture publique et bibliothèques
✉: Département de la Moselle · 1 rue du Pont Moreau CS 11096 57036 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 35 02 51 · www.moselle.fr · moselia@moselle.fr

ACTIONS TOUT PUBLIC					
Action 1					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Action 2					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Sous-total actions tout public	**0,00 €**	**0,00 €**			
ACTIONS PUBLIC SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE					
Action 1					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Action 2					
Intervenant : rémunération ou honoraires Intervenant : défraiements (restauration, hébergement, transport) Droits d'auteur (SACD, SACEM)					
Sous-total actions public scolaire	**0,00 €**	**0,00 €**			
Sous-total des dépenses subventionnables	**0,00 €**	**0,00 €**			
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	**0,00 €**	**0,00 €**	**TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS**	**0,00 €**	**0.00 €**